



Règlement Championnat Par Equipes Départemental Pyrénées Atlantiques

Règlements Sportifs Fédéraux – Titre II

Les règlements fédéraux « règles applicables à toutes les compétitions par équipe » édition 2019, s'appliquent et sont à lire attentivement et sont complétés par le règlement départemental ci-dessous.

Préambule

P.1. : Champ d'application

Cette compétition s'étend de la première division Nationale à la dernière division Départementale, dans les deux catégories : Masculine et Féminine.

L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon Départemental, qui comprend les divisions Pré- Régionale, Départementale 1 et Départementale 2. De plus, il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

P.2.: Nombre de phases

Le championnat est divisé en deux phases constituant une seule et même saison.

Niveau Départemental

Structure du Championnat

Le Championnat par Equipes 64, pour les deux phases de la saison, est structuré de la façon suivante :

Pré Régionale 2 Poules de 8 équipes
Départementale 1 2 Poules de 8 équipes
Départementale 2 3 Poules de 8 équipes

Montées Descentes

Les modalités des Montées et Descentes de divisions dépendent du nombre de descente d'Equipes de Régionale 3 et du nombre de montées de Pré Régionale vers la Régionale 3.

L'ensemble des cas propres au championnat 64 sont décrits dans les tableaux ci-dessous, basés sur 2 ou 3 descentes de la R3 vers la PR selon la phase de la saison.

2 Descentes de R3 en PR (1^{ère} Phase)					
<i>Nbre Descentes de R3 en PR</i>	0	1	2	3	4
<i>Nbre Montées de R3 en PR</i>	2	2	2	2	2
<i>Nbre Descentes de PR en D1</i>	0	1	2	3	4
<i>Nbre Montées de D1 en PR</i>	2	2	3	4	5
<i>Nbre Descentes de D1 en D2</i>	1	1	2	3	4
<i>Nbre Montées de D2 en D1</i>	3	3	3	3	3

2 Descentes de R3 en PR (2nde Phase)					
<i>Nbre Descentes de R3 en PR</i>	0	1	2	3	4
<i>Nbre Montées de R3 en PR</i>	2	2	2	2	2
<i>Nbre Descentes de PR en D1</i>					
<i>Nbre Montées de D1 en PR</i>	2	2	3	4	5
<i>Nbre Descentes de D1 en D2</i>					
<i>Nbre Montées de D2 en D1</i>	2	2	2	2	2

Impossibilité ou désistement

Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée par une équipe de la même association désignée pour y monter.

Lorsqu'une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder, se désiste ou ne se réengage pas, elle est admise à disputer le titre de sa division, si elle est qualifiée pour le faire. Cette non accession libère engendre une place vacante.

En cas de place vacante, cette place est attribuée au meilleur deuxième de poule de la division inférieure à qui n'a pas été proposée une montée. Dans les autres cas, cette place est attribuée au dernier descendant de cette division.

Montées des départements

Les équipes classées 1ère de la plus haute division de départementale accèdent à la Régionale 3 messieurs (soit 12 équipes). Pour arriver à 32 montées, il y aura 20 montées supplémentaires. Ces montées sont réparties dans tous les départements au prorata du nombre de licenciés traditionnels autorisés à participer au championnat par équipes établi au 30 juin de la saison N-1.

En cas de place vacante, elle est mise à la disposition de la Commission Sportive Régionale (CSR).

Fonctionnement propre à chaque division

Pré Régionale Messieurs

A la fin de la première phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au dernier niveau régional (Régionale 3) sauf consignes particulières de début de phase établie par la Commission Sportive Régionale. Les descentes en divisions inférieures sont définies par le nombre de descente du dernier niveau régional.

A la fin de la deuxième phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Pré Régionale. Les 2 équipes accèdent au niveau supérieur pour la phase suivante.

Règles spécifiques de participation

Pas de limitation de classement pour cette division.

Départementale 1 Messieurs

A la fin de la première phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au niveau Pré Régional. Les descentes en divisions inférieures sont définies par le nombre de descente du dernier niveau régional.

A la fin de la deuxième phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Départementale 1. Les 2 équipes accèdent au niveau supérieur pour la phase suivante.

Règles spécifiques de participation

Pas de limitation de classement pour cette division.

Départementale 2 Messieurs

A la fin de la première phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au niveau Départemental 1 quel que soit le nombre de poules. Pas de descentes car dernier niveau départemental.

A la fin de la deuxième phase

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental de Départementale 2.

Les équipes classées 1ères de chaque poule accèdent au niveau Départemental 1 quel que soit le nombre de poules. Pas de descentes car dernier niveau départemental.

Règles spécifiques de participation

Pas de limitation de classement pour cette division.

Participation des féminines

Pour toutes les divisions, les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin sans aucune limitation de nombre.

Lieu, Date, Horaire

Les rencontres se déroulent, pour toutes les divisions, le samedi à 16h00, le dimanche à 9h00 ou le dimanche à 14h30. Les clubs déterminent pour chacune de leurs équipes en début de chaque phase, leur choix de réception valable pour toute la phase.

Modification de date, d'horaire

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives.

Toutefois, tous les avancements de date ou modifications d'horaire peuvent être autorisés.

Les demandes sont établies par l'intermédiaire de SPID « espace mon club » au moins 12 jours avant la date demandée.

Aucune modification ne pourra être effective sans l'accord des trois parties (les 2 clubs participants plus la commission sportive départementale).

Dans le cas où une rencontre serait avancée, que ce soit pour l'horaire ou pour la date, sans avoir reçu l'aval de la commission sportive départemental, les deux équipes ayant disputé cette rencontre sont déclarées battues par pénalité et marqueront 0 points rencontre et 0 points parties.

Formule

- Equipe de quatre joueurs en un groupe unique Soit 18 parties pour la PR et la D1.

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D. Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z. La rencontre se dispute sur deux tables.

- L'ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ – double 1 - double 2 - AY - CW - DX - BZ. Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

- Equipe de trois joueurs en un groupe unique soit 10 parties pour la D2.

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C. Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y. La rencontre se dispute sur une ou deux tables.

- L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX–Double-AZ–CY–BZ–CX-AY.

Arrêt de la rencontre

De la PR à la D2, toutes les rencontres sont jouées.

Nombre d'équipes d'un même club par poule

Plusieurs équipes d'un même club peuvent se retrouver dans une même poule. Cependant elles seront dans l'obligation de se rencontrer lors de la première journée et les règles de brulage appliquées seront celles utilisées par les règlements fédéraux : « Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule. »

Établissement de la feuille de rencontre

Dans toutes les divisions, la nécessité d'avoir une équipe complète n'est pas obligatoire (un absent par équipe est accepté). Toutefois la participation des Poussins est interdite même au niveau départemental. La feuille de rencontre doit être gérée et remontée par GIRPE (dernière version fédérale validée)

Transmission des résultats

Le résultat de chaque rencontre doit être transmis suivant les instructions données en début de phase par la commission sportive compétente.

Balles utilisées

A tous les niveaux, seules les balles plastiques homologuées sont autorisées. (cf. Balles ITTF)

Juge-arbitrage des rencontres et arbitrage des parties

Les juges arbitres ne sont pas obligatoires pour les rencontres de départementales, aucune nomination n'est faite pour les niveaux concernés.

L'arbitrage des parties d'une rencontre sera, sauf exigence du club recevant qui peut tout arbitrer, un arbitrage partagé. (Plan d'arbitrage ci-après).

Plan d'Arbitrage partagé des parties pour 14 Parties

PARTIES	ARBITRAGE PARTAGE
A - W	D
B - X	Z
C - Y	B
D - Z	W
A - X	C
B - W	Y
D - Y	X
C - Z	A
Double 1	
Double 2	
A - Y	Z
C - W	B
D - X	W

B - Z

C

Plan d'Arbitrage partagé des parties pour 10 Parties

PARTIES	ARBITRAGE PARTAGE
A - X	C
B - Y	Z
C - Z	A
B - X	Y
Double 1	
A - Z	B
C - Y	X
B - Z	A
C - X	Y
A - Y	B